

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

Séance du 31 mai 2018

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	25/05/2018
Date d'affichage	04/06/2018

L'an deux mil dix huit, le trente et un mai, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M., M. WATRIN F., Mme SERRE F., M. LEPRINCE R., M. KNAJDER M., M. HENRY G., M. VOILQUIN Alain, Mme BAVOUX F., Mme GAND E., M. LEPAGE J-N., Mme ROUX A., Mme NAWROCKI B., M. LEPAGE P.

Absente excusée : Mme LULLO Esperanza donnant pouvoir à M. VOILQUIN Alain.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

**RAPPORT DE LA CLECT SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOLAIRE**

**2018-05-D03**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils doivent se prononcer sur le rapport adopté par la CLECT suite à l'extension de la compétence scolaire sur l'ensemble des communes de la Codecom Val de Meuse Voie Sacrée, qui leur a été remis le 13 avril 2018.

Après délibération, le conseil municipal refuse par 14 voix contre et une abstention le rapport de synthèse des charges transférées **dans le cadre de la procédure de droit commun.**

Concernant la **proposition de fixation dérogatoire des attributions de compensation** faite par la CLECT, le conseil municipal émet les remarques suivantes :

\*Les charges de fonctionnement des communes de l'ancienne codecom du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue présentent entre elles des écarts importants. Le financement des voyages scolaires restera **à charge seulement dans notre commune.** Le conseil municipal demande un prix moyen par élève pour les 7 communes, basé sur l'effectif présent à la rentrée de septembre 2017.

\*L'utilisation du gymnase communal durant l'année scolaire devra être prise en compte.

\*Les charges d'investissement de 561 504 € TTC net ont été évaluées à partir d'un diagnostic technique effectué sur les bâtiments scolaires par un bureau d'études. Beaucoup d'incohérences ont été relevées. Le conseil municipal demande la possibilité d'effectuer une nouvelle expertise.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20180531-2018-05-D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2018